

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__10-DE



2022 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

DÉLÉGATION DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS
PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

ARTICLE L 1411 - 3 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS GÉNÉRALES

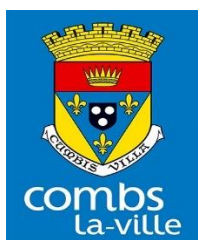


Table des matières

I.	LE GROUPE GERAUD	3
II.	LES MARCHÉS 4	
1)	Marché du Centre	4
2)	Répartition par activité du marché du Centre	6
III.	QUALITÉ DU SERVICE	7
1)	Le personnel	7
2)	Exploitation du service	7
3)	Facturation Digitale	8
IV.	ENTRETIEN MATERIEL ET TRAVAUX	9
1)	Entretien courant. Matériel d'exploitation	9
2)	Travaux	9
3)	Interventions d'entretien des commerçants	9
V.	DONNÉES JURIDIQUES	11
1)	Règlement des marchés	11
2)	Application	11
3)	Le contrat et son évolution	12
4)	Les tarifs des droits de place et redevances	12
VI.	DONNÉES FINANCIÈRES	13
1)	Comptes de l'exercice	13
2)	Comptes d'exploitation	14
VII.	ANNEXE 1 LISTE DES ABONNÉS	15
	Liste des abonnés marché du centre	15
VIII.	ANNEXE 2 ANIMATIONS	16
1)	Animations de l'année 2022	16
	18
2)	Détail du budget animation 2022	21
IX.	ANNEXE 3 ATTESTATION D'ASSURANCE	22

I. LE GROUPE GERAUD

Depuis sa création en 1880, le Groupe Géraud est un groupe indépendant à capitaux familiaux, spécialisé dans le service aux Collectivités Territoriales pour la gestion de leur domaine public. Le Groupe Géraud est un aménageur de centre-ville.

Nous gérons des activités commerciales telles que des Halles, des marchés couverts et découverts, des évènements spéciaux, le stationnement payants, (...). La 5ème génération de dirigeants familiaux est aujourd'hui à la tête de l'entreprise.

Nous nous engageons dans des contrats de délégation de service qui, au-delà de l'exploitation des marchés, incluent conception, maîtrise d'ouvrage, et financement de projets innovants selon les besoins.

Nos valeurs reposent sur une transparence de gestion, un haut niveau d'expertise et l'innovation. Le groupe Géraud gère plus de 200 délégations de service public à ce jour. Il est en mesure de réaliser toute missions hors ou en complément du cadre contractuel initial : une rénovation d'un site, ou un transfert géographique d'un marché vers un autre site décidé par la Ville. Le groupe Géraud n'hésite pas à investir et accompagner les villes dans la gestion de Halles ou Marchés couverts, et ce depuis la conception jusqu'à la réalisation et le financement.

Chaque ville étant unique, le Groupe Géraud appréhende la problématique par une approche locale afin de cerner le plus finement possible des éléments tels que l'historique du site concerné, la topographie, la zone de chalandise, la segmentation de la population, le flux des personnes, gestion des abords des marchés, etc.

II. LES MARCHÉS

1) Marché du Centre

Localisation :

Le marché se situe à l'angle de l'avenue de la République et de la rue de Varennes. La Halle possède une esplanade en façade sur laquelle les commerçants volants peuvent déballer. Un parking est situé à l'arrière en contrebas.

Horaires :

Le Marché se tient les mercredis et samedis matin de 08h00 à 12h30.

Activités :

Alimentaires et non alimentaires.

Effectifs :

Abonnés : 25 abonnés sous la Halle. En 2022 deux démission d'abonné ont été actées.

Monsieur PICHON (boucher chevalin), qui ne voulait venir qu'une séance sur deux ;

Monsieur COUSIN (boulangerie).

Pas de nouvelles arrivées en 2022.

Non abonnés :

Les casuels ne sont pas présents à toutes les séances. Seules 60 séances sur 104 ont eu des commerçants volants facturés.

En moyenne, cela représente 3,85 commerçants par séance. Le pic de fréquentation a été atteint le 30 avril 2022 avec 8 casuels.

Positionnement et évolution

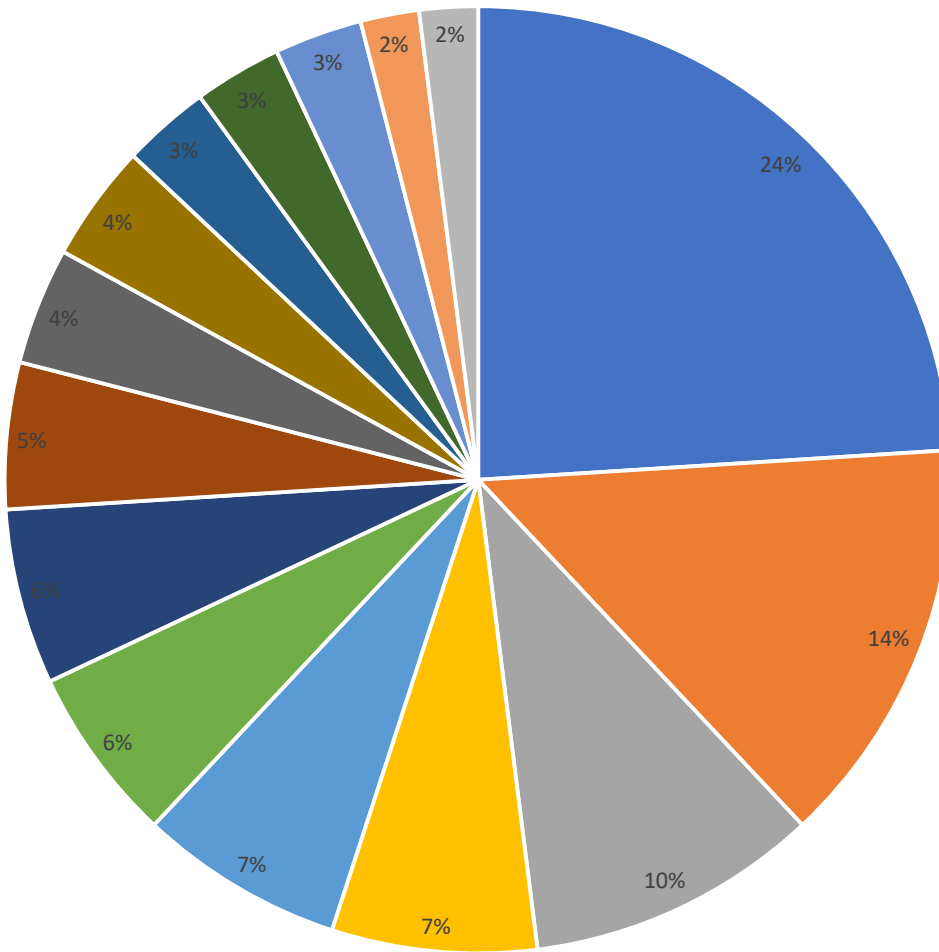
Le Marché de Combs la Ville jouit d'une excellente réputation de qualité. Il draine une clientèle au-delà des frontières communales, et de ce fait les facilités de stationnement pour y accéder sont un sérieux atout.

Il a à faire face aux nombreux acteurs de la grande distribution qui sont installés en périphérie, vers la A 104 en particulier.

Le marché est attractif grâce à sa Halle neuve et, les samedis, quelques commerçants volants lui servent de vitrine. Son agencement intérieur pourrait faire l'objet d'une réflexion en vue d'une autre organisation : Le fond du marché n'est pas correctement fréquenté. Les règles de commercialité de ce type de lieux s'accommodent bien en général de la mise en place des commerces les plus attractifs en « fond de magasin ». Ce manque de fréquentation nuit à la présence des commerces moins bien situés en fond de halle. La séance du mercredi n'est active que sur la première moitié de halle.

2) Répartition par activité du marché du Centre

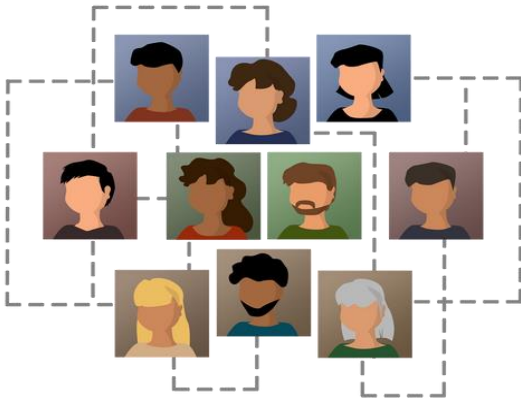
Répartition par activité (ML)



- FRUITS ET LEGUMES
- POISSONNIER
- BOF
- MARAICHER
- VOLAILLIER
- PRODUITS ITALIENS
- CHARCUTIER
- BOUCHER BŒUF TRADITIONNEL
- BOULANGERIE PATISSERIE
- BUVETTE
- FRUITS SECS - OLIVES - EPICES
- PRODUITS ASIATIQUES
- PRODUITS LIBANAIS
- TRAITEUR
- APICULTEUR

III. QUALITÉ DU SERVICE

1) Le personnel



L'équipe affectée au service est constituée de :

1 Responsable régional appuyant les responsables d'exploitation

1 Régisseur

1 agent d'entretien

2) Exploitation du service



La ville organise et dirige les réunions de la commission de marché et en établit le compte rendu. Elle décide des attributions d'emplacement sur avis du délégataire et des représentants des commerçants.

Commission de marché du 16 novembre :

- Actualisation tarifaire
- Demandes de place
- Points divers

3) Facturation Digitale

Notre prestataire informatique, la société ARCIALIS, a mis à notre disposition, en exclusivité, le logiciel REGILOG et sa plateforme web regilog.fr à laquelle la ville a accès en temps réel. Il est à noter que la ville consultait régulièrement la plateforme en 2021, et beaucoup moins en 2022.

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place durant l'année 2022. Un suivi statistique plus poussé des marchés et des commerçants a été mis en place en juin et la possibilité pour les commerçants abonnés de payer leurs factures en ligne par carte bancaire a été ouvert à l'automne.

L'augmentation des paiements digitaux et la réduction de la part des encaissements en argent liquide et en chèque est une volonté forte du groupe Géraud. Nous visons une part significative des paiements digitaux d'ici la fin de l'année 2023.

IV. ENTRETIEN MATERIEL ET TRAVAUX

SUIVI TECHNIQUE

1) Entretien courant. Matériel d'exploitation

Comme pour les exercices antérieurs, les interventions d'entretien courant ont été effectuées régulièrement, dans le cadre du contrat.

Au cours de l'exercice, ont été effectués les travaux suivants :

- Nettoyage de sol avec une autolaveuse en octobre
- Maintenance des véhicules logistiques
- Dératisation du Marché couvert contrat annuel

2) Travaux

En marge des interventions d'entretien courant des installations et du matériel d'exploitation mentionnées au chapitre précédent, aucun programme de travaux importants nécessitant une approche contractuelle n'est à signaler pour l'exercice écoulé.

L'échéance rappelée par les pouvoirs publics quant à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, impose une vérification de l'ensemble des sites et la définition des travaux nécessaires qui en découlent.

3) Interventions d'entretien des commerçants

En dépit du fait que les obligations en matière de conformité des étals et équipements personnels ou d'hygiène et sécurité relèvent de chaque occupant et n'incombent pas directement au Délégué, ce dernier intervient régulièrement auprès des commerçants pour les sensibiliser au respect de ces devoirs.



Envoyé en préfecture le 24/11/2023
Reçu en préfecture le 24/11/2023
Publié le 24/11/2023
ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__10-DE



Ainsi à titre d'exemple, le régisseur profite de chaque moment d'échange avec les commerçants, par exemple en fin de séance, pour opérer cette sensibilisation en matière de nettoyage. Il en est de même lors des campagnes de vérification collective des installations électriques lancées par le Délégué.

V. DONNÉES JURIDIQUES

1) Règlement des marchés

Le règlement des marchés a été fixé par arrêté en 2014.

2) Application

Le Régisseur veille au respect du règlement des marchés et diffuse des notes de rappel aux dispositions réglementaires. Le Règlement des marchés est distribué et notifié aux nouveaux abonnés.

Dans le cas de non-respect des dispositions réglementaires, le Régisseur intervient en signalant le contrevenant afin de corriger le manquement. Le cas échéant une mise en demeure est transmise permettant au commerçant de se conformer.

Si le manquement persiste, le dossier est transmis au Maire qui stipule l'application des sanctions administratives à l'encontre des contrevenants en utilisant les pouvoirs de police échéants dans le cadre de son mandat. Les sanctions sont utilisées, dans un premier temps, comme mesures correctives afin d'éviter la reproduction afin d'éviter la reproduction du comportement en question. D'autre part celles-ci sont revêtues d'un caractère exemplaire vis-à-vis des autres commerçants et favorisent le climat serein et respectueux du marché.

Dans les limites des compétences des régisseurs, ils veillent au contrôle légal des documents des commerçants afin de vérifier leur compétence à exercer une activité commerciale quelconque.

Les contrôles relatifs à la qualité des marchandises, l'hygiène, la situation fiscale et sociale des commerçants relèvent de la compétence exclusive des pouvoirs publics. Le Délégué apporte son soutien dans le cadre des contrôles diligentés et communique toute information individuelle légalement transmissible et permet tout accès aux sites facilitant le déroulement des contrôles.

3) *Le contrat et son évolution.*

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice.

4) *Les tarifs des droits de place et redevances*

Les tarifs des droits de place sont établis et fixés librement par le Conseil Municipal après consultation lors des commissions des marchés. Le Délégué peut proposer l'actualisation tarifaire selon la méthode de calcul prévue contractuellement ou le cas échéant une modification de ceux-là selon son critère afin de préserver l'équilibre économique du contrat et suivre la courbe inflationniste actuelle.

Les tarifs sont en vigueur depuis 2022.

VI. DONNÉES FINANCIÈRES

1) Comptes de l'exercice

Les budgets des animations et la situation des disponibilités engendrées par la redevance d'animation sont communiqués lors des commissions de marché à la Ville et au représentant des commerçants (et au besoin à la demande).

Le budget d'animation arrêté au 31 décembre 2022 est annexé au présent rapport.

Le rapport financier (recettes-dépenses) est présenté selon les normes du plan comptable de 1982.

L'activité se maintient bien mais encore cette année il n'y a que très peu de fréquentation casuelle. Les charges restent fortes malgré les efforts des derniers exercices. Il faut donc attendre l'achèvement des partages financiers.

Dans le cadre de la loi de protection industrielle et commerciale ; et le respect du règlement RGPD. ; toute transmission du rapport à des tierces personnes devra faire l'objet d'une autorisation préalable du délégataire

CONFIDENTIEL

2) Comptes d'exploitation

Ville de COMBS LA VILLE				
Comptes de l'exercice 2022				
	Marchés	Abonnés	Casuels	Total
CENTRE		121 631,76 €	2 503,13 €	124 134,89 €
Sous total		121 631,76 €	2 503,13 €	124 134,89 €
Impayés				-315,36 €
RECETTES				123 819,53 €
Redevances				-42 899,00 €
Achat et Charges externes				-20 401,74 €
Salaires et Charges sociales				-20 954,13 €
Annuité		article 12-1		-21 338,23 €
Dotations aux amortissements		(pour mémoire)		
Frais Financiers sur report				-563,71 €
DEPENSES				-106 156,81 €
RESULTAT				17 662,72 €
Report déficitaire				-14 952,45 €
Nouveau report déficitaire				

Dans le cadre de la loi de protection industrielle et commerciale ; et le respect du règlement RGPD. ; toute transmission du rapport à des tierces personnes devra faire l'objet d'une autorisation préalable du délégataire

CONFIDENTIEL

VII. ANNEXE 1 LISTE DES ABONNÉS

Liste des abonnés marché du centre



Les Fils de Mme Géraud S.A.S.
S.A.S. au capital de 920 000 Euros
27, boulevard de la République
93190 Livry Gargan

Date : **06/09/2023**

COMBS LA VILLE - CENTRE

Liste des commerçants abonnés présents sur 2022

Commerçant	Activité	Arrivé 2022	Départ 2022
GILLOT Brice MAISON GSD	BOULANGERIE PATISSERIE		
AL LOBAD Kamal HOMOSSE TABOULE	PRODUITS LIBANAIS		
ABERNI Abdallah ABERNIS.S	FRUITS ET LEGUMES		
TOURE MARIAM Au service du palais	PRODUITS ANTILLAIS		
ANTIGNAC JEROME ANTIGNAC JEROME	CHARCUTIER		
DZIALOSZYNSKI SAMUEL DOMAINE DE ROUERE	B.O.F.		
BOULAY Charles Hubert LA BOUCHERIE DE LA FORET DE SENART	BOUCHER BOEUF TRADITIONNEL		
BOUTSADY Steven AU POULET GRIMPEUR	PRODUITS ASIATIQUES		
BUE BERTRAND LA FERME DU VAUCANSON	B.O.F.		
BRUNET Céline Laure SAS DE LA MARDELLE AUX LOUPS	VOLAILLER		
BENOIT CABRELLI Mina CABRELLI & FILS	PRODUITS ITALIENS		
CHTITI HAMDİ CHTITI Hamdi	FRUITS ET LEGUMES		
DESBOIS STEPHANE SASU LE COQ DESBOIS	VOLAILLER		
LENOBLE Dominique EARL LENOBLE ET FILS	MARAICHER		
FARGE Olivier SASU LA CORYPHENE	POISSONNIER		
LE PROVOST JEAN FRANCOIS LE PROVOST JEAN FRANCOIS	FRUITS ET LEGUMES		
POUSSANGE Nathalie SOUS LES OLIVIERS	FRUITS SECS-OLIVES-EPICES		
PICHON RENALD BOUCHERIE CHEVALINE MAURICE	BOUCHER CHEVALIN		31/08/2022
PIRON SANDRINE	BUVETTE		
SEGUIN JEREMY ETS SEGUIN JEREMY	HUITRES MOULES CRUSTACES		
LAFONTAINE JOEL Le rucher chappellois	APICULTEUR		
ROY Didier LA MARMITE DU ROY	TRAITEUR		
BONNEAU VINCENT BONNEAU VINCENT	POISSONNIER		
COUSIN TONY MAISON COUSIN	BOULANGERIE PATISSERIE		28/02/2022
_ANIMATION Service			
TOSUN MEDHI ROYAL FRUITS	FRUITS ET LEGUMES		



VIII. ANNEXE 2 ANIMATIONS

1) Animations de l'année 2022

Animations de l'année 2022

Objectifs :

- Fidéliser la clientèle existante
- Attirer une nouvelle clientèle
- Dynamiser les marchés
- Créer des synergies avec les initiatives locales
- Développer la notoriété et l'image des marchés
- Augmenter la fréquentation en périodes creuses
- Innover et moderniser
- Proposer des offres promotionnelles attractives

Thème de l'animation : Fête des mères

PÉRIODE : Samedi 28 mai

DÉTAILS

Dans le cadre de ce thème calendaire phare, de nombreuses roses ont été offertes, via une hôtesse, aux clientes présentes sur la matinée.

CANAUX DE COMMUNICATION :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux



Thème de l'animation : Relance

PÉRIODE : Samedi 15 octobre

DÉTAILS

Dans le but de relancer l'activité, de nombreux bons d'achat d'une valeur de 5€ étaient à gagner tout au long de la séance.

CANAUX DE COMMUNICATION :

- Supports municipaux
- Réseaux sociaux



Thème de l'animation : Beaujolais Nouveau

PÉRIODE : Samedi 19 novembre

DÉTAILS

A l'occasion de la sortie du Beaujolais Nouveau, 300 bouteilles de Beaujolais ont été gagnées.

CANAUX DE COMMUNICATION :

- Supports municipaux
- Affichage sur site



Thème de l'animation : Noël

PÉRIODE : Samedi 17 décembre

DÉTAILS

A l'occasion des fêtes de Noël, de nombreux bons d'achat d'une valeur de 5€ étaient à gagner tout au long de la séance au sein d'une halle décorée

CANAUX DE COMMUNICATION :

- Affichage sur site
- Réseaux sociaux

Animations montées par les représentants des commerçants avec notre concours pour l'accompagnement principalement pour le sujet de l'impression des supports de communication (affiches)



2) Détail du budget animation 2022

Animation 2022									
Ville de COMBS LA VILLE		Régisseur : Mr FEGUEUX							
REPORT EXERCICE PRÉCÉDENT (1)		32 756,95 €		RA HT/Séance =		0,53 €		1 janvier 2019	
Recettes 2022	HT	Dépenses	Animation de	Date facture	H.T.	T.T.C.			
Janvier	1 238,22 €	CABRELLI	Régul	31/01/2021	*				-20,00 €
Février	1 281,52 €	SADC-COLIBRI	Imp affiches	31/10/2021	*				226,00 €
Mars	1 393,26 €	REMBOURSEMENT	B.A	31/12/2021	*				5,00 €
Avril	1 377,63 €	SADC-AU POULET	PG	23/11/2021	*				50,00 €
Mai	1 201,76 €	SADC	JMM	30/05/2022	*				9,00 €
Juin	1 374,78 €	SADC-LEUILLET	Roses	30/06/2022	*				200,00 €
Juillet	1 305,81 €	SADC	Paniers	30/09/2022	*				60,00 €
Août	1 367,37 €	SADC-MOUZET	Imp affiches	31/10/2022	*				35,48 €
Septembre	1 213,73 €	SADC-LG	Anim BA	31/10/2022	*				540,00 €
Octobre	1 336,59 €	SADC-LG	Anim Beauj	31/10/2022	*				1 305,00 €
Novembre	1 336,59 €	SADC-SOUS LES OLIVIERS	PG	30/11/2022	*				100,00 €
Décembre	1 357,11 €	SADC-MOUZET	Impression	30/11/2022	*				83,00 €
		SADC	Visu oct	30/11/2022	*				50,00 €
		SADC	Visu nov	30/11/2022	*				25,00 €
		SADC-COLIBRI	Aff FDM	30/11/2022	*				226,60 €
		REMBOURSEMENT	Régul	29/11/2022	*				2 890,00 €
		SADC-COMMERCANTS	PG	31/12/2022	*				408,40 €
		SADC-LG	Beaujolais	31/12/2022	*				620,00 €
		SADC-LG	Op BA	31/12/2022	*				540,00 €
		SADC-MOUZET	Imp	31/12/2022	*				104,50 €
		SADC-LA CORYPHENE	PG	31/12/2022	*				47,39 €
		SADC-LG	Op BA	31/12/2022	*				540,00 €
Total HT 2022 (2)	15 784,37 €								
TOTAL RECETTES (1+2)	48 541,32 €	TOTAL DEPENSES (3)							
		Solde disponible (1+2-3)		40 495,95 €		Mise à jour le :		6-sept-23	

IX. ANNEXE 3 ATTESTATION D'ASSURANCE

Votre Assurance

► DOMMAGES ENTREPRISE



Assurance et Banque

ATTESTATION

COURTIER

ASDA GROUP

50 RUE NOTRE DAME DE LORETTE

75009 PARIS

Tél : 01 53 30 89 19

Portefeuille : 0204142984

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93190 LIVRY GARGAN FR

Vos références :

Contrat n° 6512679204

Client n° 0505411420

AXA France IARD, atteste que :

SA GERAUD GESTION
27 BD DE LA REPUBLIQUE
93190 LIVRY GARGAN

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 6512679204

Selon les clauses et conditions du contrat, les principales garanties sont les suivantes :

Incendie, Explosion, Foudre

Tempêtes, Grêle et Neige sur Toitures

Fumées

Chutes d'Appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux

Choc d'un véhicule terrestre

Dégâts des Eaux, Gel

Actes de Vandalisme

Emeutes, Sabotage, Attentats, Actes de Terrorisme, Mouvements Populaires

Catastrophes Naturelles

Les garanties sont également acquises pour :

SADC

LES FILS DE MADAME GERAUD

SAS GERAUD ASSOCIES SAS

qui possèdent la qualité d'Assurés additionnels.

L'Ensemble des biens assurés porte sur les Bâtiments, les Matériels fixes ou mobiles, les aménagements appartenant au Souscripteur ou à des tiers et faisant partie intégrante de son activité de concessionnaire de droits communaux.

LIMITATION CONTRACTUELLE D INDEMNITE PAR SINISTRE 10 000 000 €

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Elle est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS

le 09 décembre 2022

Pour la Société:

1010000000114

1/1

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 020 Euros

Siège social : 212, Terrasse de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 067 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 067 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance